

1  
7  
  
O  
C  
T  
O  
B  
R  
E  
  
2  
0  
0  
7

# CAEN LA MER : LES ASSISES DE L'HABITAT



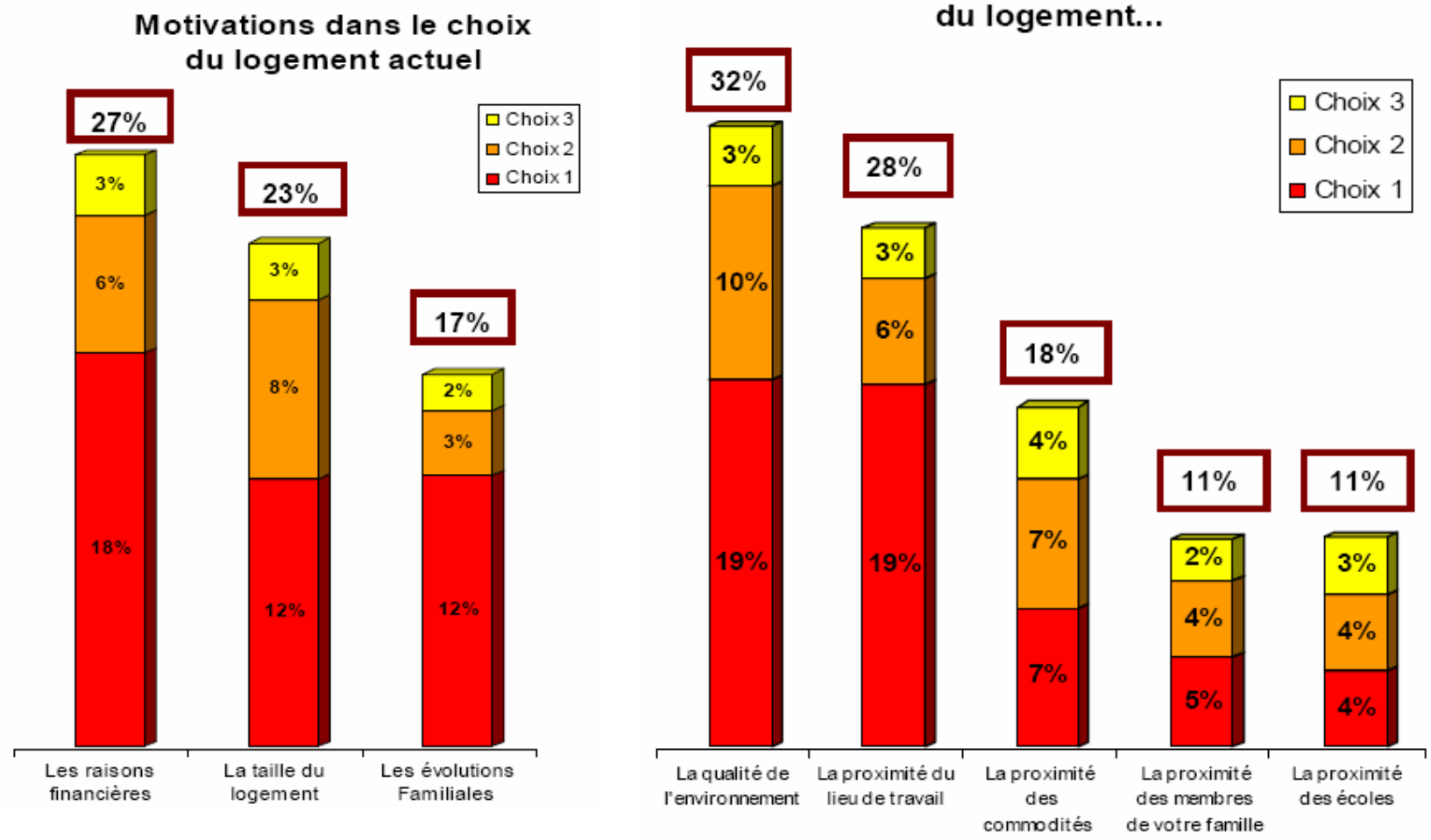
## ATELIER 3 :

*« Quelle insertion de l'habitat dans l'agglomération, le quartier ? »*



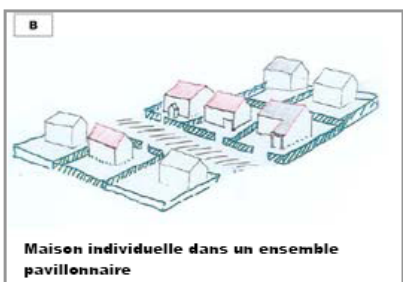
# Les motivations qui ont conduit les habitants à emménager dans leur logement actuel

## Autres motivations dans le choix du logement...



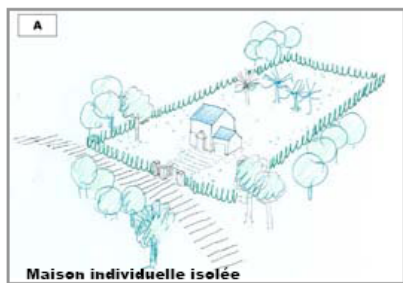
Source : sondage ARTENICE Consulting pour l'ANAH réalisé les 21 & 22 septembre 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus constitué selon la méthode des quotas.

**Habitat occupé**



Maison individuelle dans un ensemble pavillonnaire

29%



Maison individuelle isolée

20%



Petit habitat individuel en ville

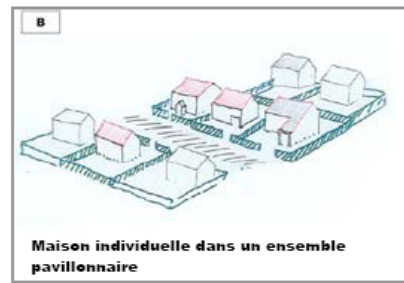
19%

**Habitat souhaité**



Maison individuelle isolée

56%



Maison individuelle dans un ensemble pavillonnaire

20%



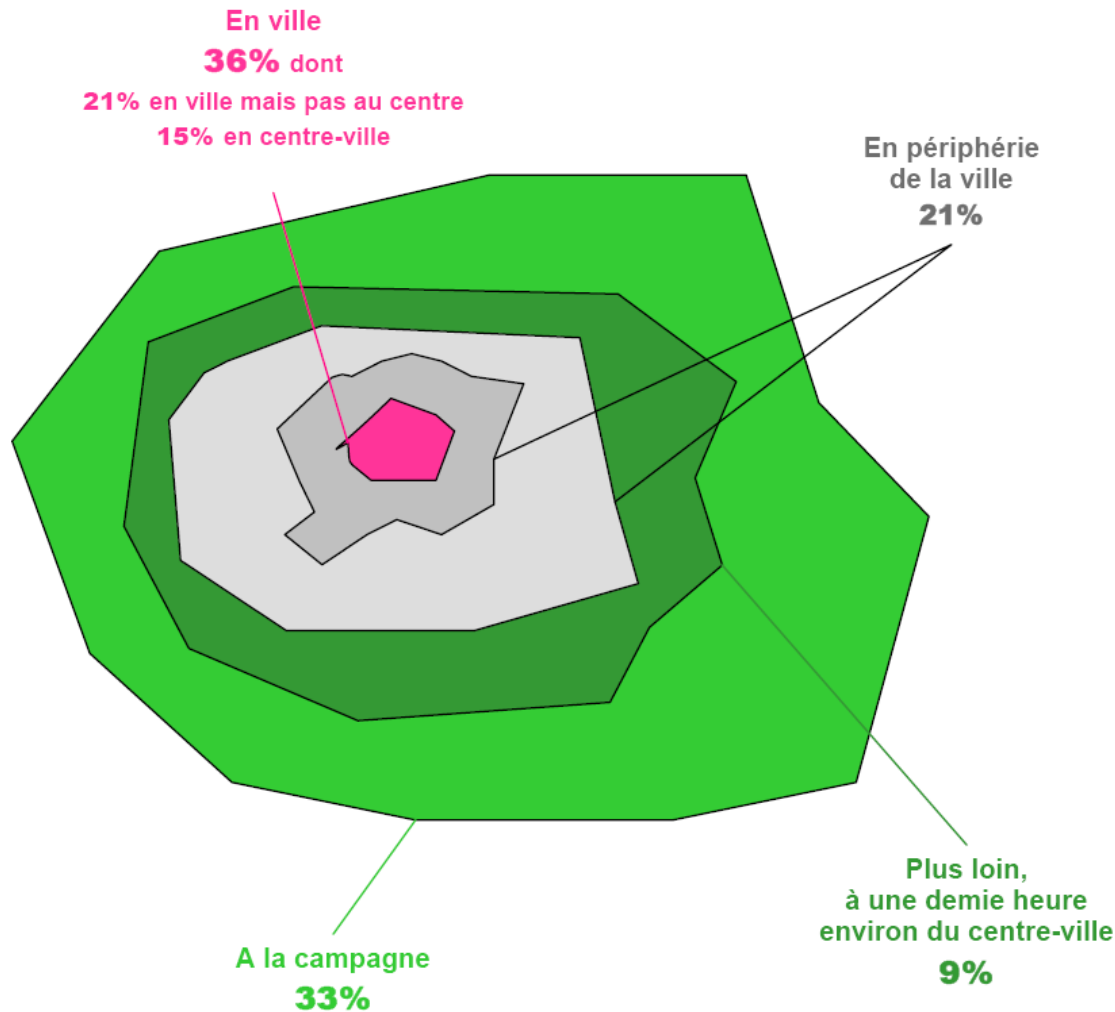
Petit habitat individuel en ville

11%

**TOTAL : 87%**

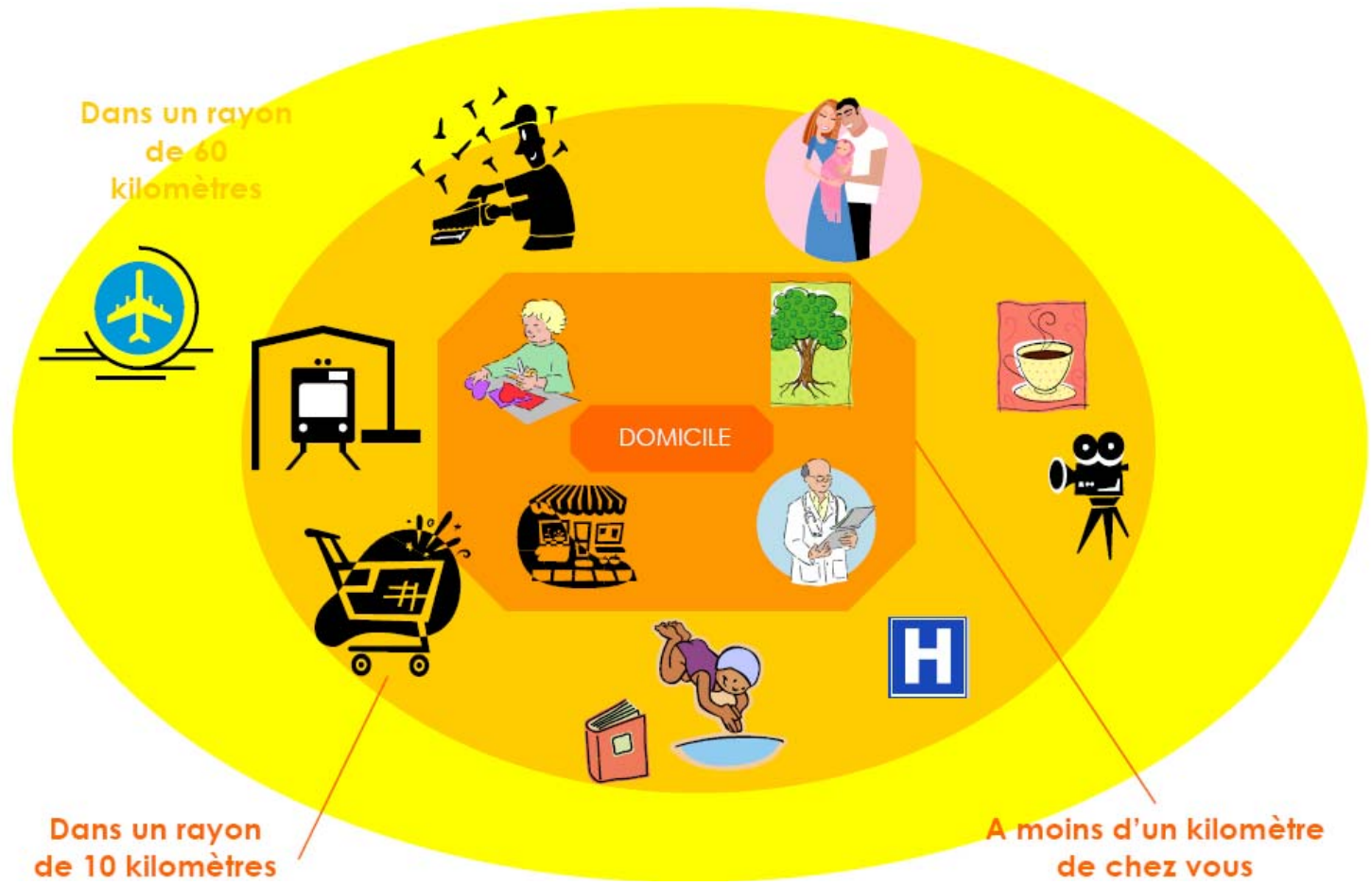
Source : sondage TNS SOFRES pour l'Observatoire des Villes réalisé du 10 au 12 janvier 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus constitué selon la méthode des quotas.

... mais les choix en matière de localisations résidentielles orientés vers la ville et sa périphérie ...



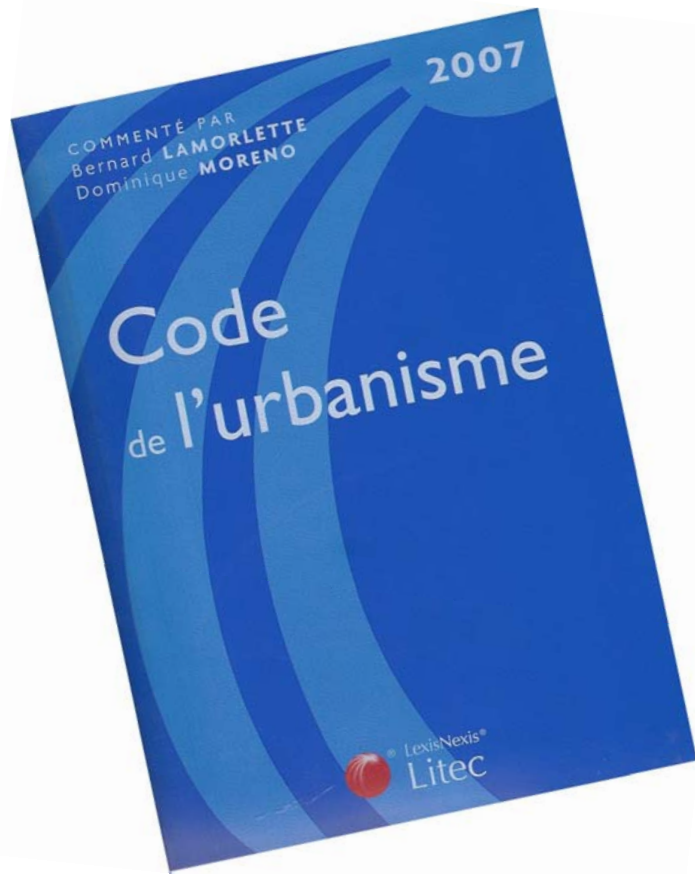
Source : sondage TNS SOFRES pour l'Observatoire des Villes réalisé du 10 au 12 janvier 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus constitué selon la méthode des quotas.

... parce que les habitants veulent bénéficier des facilités et services de la ville.



Source : sondage TNS SOFRES pour l'Observatoire des Villes réalisé du 10 au 12 janvier 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus constitué selon la méthode des quotas.

*Les lois SRU et UH nous imposent une nouvelle façon d'organiser les villes et les quartiers dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLH, PDU, PLU)*

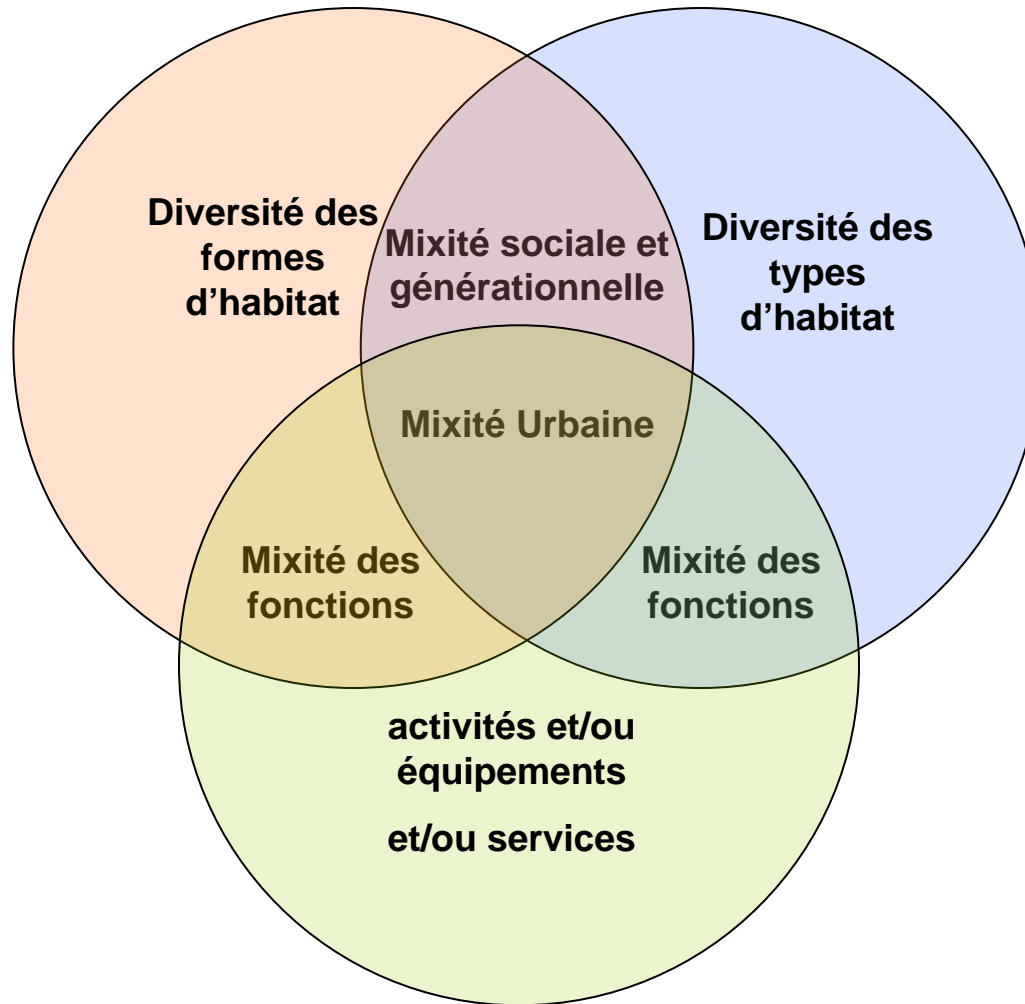


L'article L.121-1 du code de l'urbanisme stipule que ces documents doivent :

- Définir les équilibres entre renouvellement urbain, développement urbain et protection des espaces agricoles et naturels.
- Assurer une diversité des fonctions urbaines, tout en maintenant un équilibre entre emploi et habitat et en favorisant la mixité sociale.

36

Le principe de la **mixité urbaine** consiste à agencer sur un même espace diverses formes d'habitat et d'y adjoindre services et activités

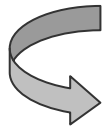


Source : AUDIAR - Rennes

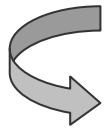
*Quatre tendances lourdes ayant un effet à la fois sur la demande de logement et de mobilité sont à prendre en compte pour l'avenir ...*



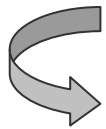
Le vieillissement de la population augmentera les besoins en services de proximité des seniors, y compris et surtout dans le périurbain



L'évolution rapide des structures familiales crée des besoins en logements et réduit la capacité de mobilité, surtout en périurbain



La prise de conscience environnementale des citoyens devrait modifier les comportements et les attentes des habitants



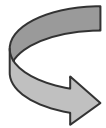
La généralisation des nouvelles techniques de la communication et de l'information modifie la perception de la notion de « proximité »



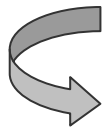
Nos concitoyens veulent vivre à la campagne ... dès lors qu'elle offre les services de la ville. Comment résoudre ce paradoxe ?



Pour des raisons économiques, environnementales mais aussi sociales, un bâti plus compact est plus rentable. Comment concilier une certaine densité et les aspirations des habitants à plus d'espace privatif et de verdure ?



Comment concevoir de nouveaux quartiers qui favorisent l'usage des transports alternatifs à l'automobile ?



De nouvelles formes urbaines peuvent-elles concilier accessibilité, proximité et offre de logements adaptée ? Si oui, comment greffer ces nouvelles formes sur les tissus urbains existants ?